

Province de Québec
Circonscription de Richelieu
Ville de Sorel-Tracy

Présences À une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Sorel-Tracy, tenue à huis clos à l'hôtel de ville, le 14 décembre 2020 à 18 h 30, à laquelle sont présents, forment quorum et siègent sous la présidence du maire, M. Serge Péloquin, les conseillères et les conseillers suivants :

M. Olivier Picard, conseiller du district n° 1 - Bourgchemin
Mme Sylvie Labelle, conseillère du district n° 2 - Richelieu
M. Martin Lajeunesse, conseiller du district n° 3 - Saint-Laurent
M. Jocelyn Mondou, conseiller du district n° 4 - Vieux-Sorel
M. Benoît Guèvremont, conseiller du district n° 6 - Des Gouverneurs
M. Patrick Péloquin, conseiller du district n° 7 - Des Patriotes
Mme Dominique Ouellet, conseillère du district n° 8 - Pierre-De Saurel

Le directeur général, M^e Karl Sacha Langlois, le directeur du Service juridique et greffier, M. René Chevalier, et le chef de division - communications, M. Dominic Brassard, sont aussi présents.

Ouverture de la séance

Après avoir constaté l'avis et les délais de convocation ainsi que le quorum, le maire déclare la présente séance régulièrement constituée.

2020-12-695

Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil sont présents et consentent à l'ajout d'un sujet à l'ordre du jour de la séance extraordinaire,

IL EST PROPOSÉ par M. Patrick Péloquin, appuyé par M. Jocelyn Mondou, que l'ordre du jour soit adopté tel que soumis en ajoutant le sujet 8.1 « Appui au projet d'Excellence Sportive Montérégie au Fonds du Grand Mouvement Desjardins ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2020-12-696

Comptes à payer

CONSIDÉRANT la liste des comptes à payer datée du 11 décembre 2020,

CONSIDÉRANT que la trésorière de la Ville de Sorel-Tracy certifie que la Ville dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles ces dépenses sont projetées,

IL EST PROPOSÉ par M. Jocelyn Mondou, appuyé par Mme Dominique Ouellet, que le conseil autorise le paiement des comptes pour la période du 2 au 10 décembre 2020 totalisant 711 940,39 \$ et apparaissant à la liste en date du 11 décembre 2020 soumise par la trésorière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2020-12-697 Dépôt du rapport des retraits automatiques au compte d'opérations pour le mois de novembre 2020

IL EST PROPOSÉ par M. Olivier Picard, appuyé par M. Martin Lajeunesse, que le conseil reçoive copie du rapport des retraits automatiques au compte d'opérations de la Ville de Sorel-Tracy pour le mois de novembre 2020, tel que soumis par Mme Laurianne Daneau, technicienne en administration au Service des finances.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2020-12-698 Affectation du solde disponible du budget 2020 au budget 2021 pour le développement de collections aux bibliothèques municipales

CONSIDÉRANT qu'un budget total de 240 770 \$ était prévu en 2020 pour le développement des collections aux bibliothèques, incluant une subvention bonifiée (contexte pandémique) du ministère de la Culture et des Communications de 169 511 \$,

CONSIDÉRANT qu'à ce jour, un montant de 172 920,69 \$ a été dépensé pour le projet de développement de collections 2020 et que plusieurs achats importants sont actuellement en cours de traitement, avec livraison prévue d'ici la fin de l'année 2020,

CONSIDÉRANT le rapport décisionnel du 7 décembre 2020 soumis à ce sujet par Mme Marie-Soleil Cool-Cotte, chef de division par intérim – bibliothèque, et les recommandations contenues dans ce rapport,

IL EST PROPOSÉ par M. Patrick Péloquin, appuyé par Mme Sylvie Labelle, que le conseil affecte le solde disponible pour le développement de collections de l'année 2020 au budget de développement de collections de l'année 2021, et ce, afin de réaliser le projet pour lequel une subvention du ministère de la Culture et des Communications a été attribuée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2020-12-699 Octroi de contrat - travaux de mise aux normes électriques au Colisée Cardin

CONSIDÉRANT le rapport décisionnel du 8 décembre 2020 soumis par Mme Émilie Bouthillette, chef de division - approvisionnement, concernant l'analyse de soumissions pour les travaux de mise aux normes électriques au Colisée Cardin,

CONSIDÉRANT les recommandations contenues dans ce rapport,

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 477.4 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), une estimation de ce contrat a été évaluée par la Ville et que ce dernier a été évalué à 257 364,68 \$, toutes taxes comprises,

IL EST PROPOSÉ par M. Martin Lajeunesse, appuyé par M. Jocelyn Mondou :

QUE le contrat pour les travaux de mise aux normes électriques de l'immeuble du 200, rue Victoria, connu comme étant le Colisée Cardin, soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme, soit Jean Caron et fils inc., pour la somme de 200 767,05 \$, toutes taxes comprises,

QUE les documents d'appel d'offres no 202011-61, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties,

QUE cette dépense soit financée conformément à la résolution no 2020-11-576 « Autorisation de financement - projets d'investissement prévus au Programme triennal d'immobilisations (PTI) pour l'année 2021 » adoptée par le conseil, lors de la séance extraordinaire du 2 novembre 2020.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2020-12-700

Autorisation d'une provision - travaux de mise aux normes électriques au Colisée Cardin

CONSIDÉRANT que le conseil, lors de la séance extraordinaire du 14 décembre 2020, a adopté la résolution no 2020-12-699 afin d'accorder un contrat pour des travaux de mise aux normes électriques de l'immeuble du 200, rue Victoria, connu comme étant le Colisée Cardin, à Jean Caron et fils inc. pour la somme de 200 767,05 \$, toutes taxes comprises,

CONSIDÉRANT qu'aux fins de gestion de ce projet, il y a lieu d'autoriser une provision pour les imprévus,

IL EST PROPOSÉ par M. Olivier Picard, appuyé par Mme Dominique Ouellet :

QU'une provision de 20 076,70 \$ représentant 10 % de la valeur du contrat soit autorisée pour les imprévus, ce qui porte le montant maximal autorisé à dépenser à 220 843,75 \$, toutes taxes comprises, pour la réalisation de ce contrat,

QUE cette dépense soit financée conformément à la résolution no 2020-11-576 « Autorisation de financement - projets d'investissement prévus au Programme triennal d'immobilisations (PTI) pour l'année 2021 » adoptée par le conseil, lors de la séance extraordinaire du 2 novembre 2020.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2020-12-701

Autorisation de paiement - don à Procure - Noeudvembre

CONSIDÉRANT que le conseil, lors de la séance ordinaire du 2 novembre 2020, adoptait la résolution no 2020-11-610 afin de déclarer le 19 novembre comme « La journée de la sensibilisation au cancer de la prostate « Noeudvembre » »,

IL EST PROPOSÉ par Mme Sylvie Labelle, appuyée par Mme Dominique Ouellet :

QUE le conseil autorise le paiement de la facture à Procure au montant de 440 \$ pour l'achat de nœuds papillon, dans le cadre du mois de la sensibilisation au cancer de la prostate,

QUE cette dépense soit financée à même les activités financières.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2020-12-702

Autorisation de signature - bail pour l'occupation du domaine hydrique de l'État - lot 6 337 691 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT qu'un bail est intervenu entre le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et la Ville de Sorel-Tracy, visant à régulariser la demande d'octroi de droit pour le lot de grève et en eau profonde 4 912 065 du cadastre du Québec, situé sur la propriété du gouvernement du Québec à même le lit du fleuve Saint-Laurent,

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'une opération cadastrale, ledit lot a été remplacé par les lots 6 337 690 et 6 337 691 du cadastre du Québec,

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution no 2020-06-285 adoptée par le conseil municipal réuni en séance ordinaire le 1er juin 2020, la Ville de Sorel-Tracy a acquis le lot 6 337 690 du cadastre du Québec du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de signer un nouveau bail relatif au lot de grève et en eau profonde 6 337 691 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Richelieu, contigu aux lots 3 585 417, 4 784 170 et 6 337 690, propriétés de la Ville,

CONSIDÉRANT le projet de bail soumis,

IL EST PROPOSÉ par Mme Dominique Ouellet, appuyée par M. Olivier Picard :

QUE le maire ou le maire suppléant ainsi que le greffier ou la greffière adjointe soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Sorel-Tracy, le bail à intervenir entre le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et la Ville de Sorel-Tracy, visant à régulariser le lot de grève et en eau profonde 6 337 691 du cadastre du Québec, situé sur la propriété du gouvernement du Québec à même le lit du fleuve Saint-Laurent,

QUE le conseil autorise le paiement du loyer annuel d'un montant de 346 \$, taxes non comprises, pour la première année du bail, et du loyer annuel ajusté ou révisé conformément au bail, pour les années subséquentes,

QUE cette dépense soit financée à même les activités financières.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2020-12-703

Contribution annuelle – Croix-Rouge canadienne – division du Québec

CONSIDÉRANT que la Croix-Rouge canadienne, division du Québec, et la Ville de Sorel-Tracy ont signé une lettre d'entente pour l'organisation des services aux sinistrés dans le cadre de notre plan de sécurité civile municipale,

CONSIDÉRANT la contribution C235301 au montant de 5 938,61 \$ transmise au bureau du greffier le 1er décembre 2020,

IL EST PROPOSÉ par M. Jocelyn Mondou, appuyé par M. Martin Lajeunesse :

QUE le conseil autorise le paiement de la contribution C235301 au montant de 5 938,61 \$ couvrant la période de janvier à décembre 2021,

QUE cette dépense soit financée à même les activités financières.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2020-12-704

Assistance financière à L'Ardoise groupe populaire en alphabétisation

CONSIDÉRANT que le conseil reconnaît l'apport de L'Ardoise groupe populaire en alphabétisation auprès des personnes souhaitant améliorer leur connaissance en lecture et en écriture,

CONSIDÉRANT que cet organisme a récemment relocalisé ses bureaux,

IL EST PROPOSÉ par M. Jocelyn Mondou, appuyé par Mme Dominique Ouellet :

QUE le conseil accorde une assistance financière de 1 150 \$ à L'Ardoise groupe populaire en alphabétisation afin de les aider à payer les frais découlant de la relocalisation de leurs bureaux au 50, rue du Roi, bureau 110, à Sorel-Tracy,

QUE cette dépense soit financée à même les activités financières.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2020-12-705

Autorisation de signature - entente pour l'exploitation et le développement du terminal portuaire de la Ville de Sorel-Tracy

CONSIDÉRANT que le directeur général, M^e Karl Sacha Langlois, le commissaire industriel, M. Jacques Thivierge, et les représentants de QSL Canada inc., ont conclu une entente concernant la gestion et l'exploitation du terminal portuaire du complexe portuaire de Sorel-Tracy,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour le conseil d'entériner cette entente,

IL EST PROPOSÉ par Mme Dominique Ouellet, appuyée par M. Jocelyn Mondou :

QUE le conseil entérine le protocole d'entente tel que déposé,

QUE le conseil autorise le greffier ou la greffière adjointe à signer, pour et au nom de la Ville de Sorel-Tracy, le protocole d'entente à intervenir entre QSL Canada inc. et la Ville de Sorel-Tracy.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2020-12-706

Reconduction pour une année du protocole d'entente entre la Ville de Sorel-Tracy et le Centre de services scolaire de Sorel-Tracy pour l'utilisation commune d'équipements scolaires et municipaux

CONSIDÉRANT le rapport décisionnel du 10 décembre 2020 soumis par M. Daniel St-Onge, chef de division – espace récréatif, et les recommandations contenues dans ce rapport,

IL EST PROPOSÉ par M. Patrick Péloquin, appuyé par Mme Sylvie Labelle :

QUE le conseil autorise le renouvellement du protocole d'entente intervenu entre le Centre de services scolaire de Sorel-Tracy et la Ville de Sorel-Tracy avec les mêmes modalités, et ce, jusqu'au 31 décembre 2021,

QUE le comité paritaire de gestion, tel qu'identifié dans le protocole d'entente existant, soit mandaté pour recommander une nouvelle proposition d'entente avant la prochaine date d'échéance.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2020-12-707

Mandat au Service de la planification et du développement urbain - procédure pour le nettoyage du lot 3 919 634

CONSIDÉRANT qu'Hydro-Québec est propriétaire du lot 3 919 634 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Richelieu,

CONSIDÉRANT que ce lot, situé au sud du 1181 à 1185, chemin des Patriotes, s'étend du chemin des Patriotes jusqu'au ruisseau du Marais,

CONSIDÉRANT que l'on y retrouve des objets de toutes les sortes, le tout constituant une nuisance en vertu de la réglementation municipale en vigueur,

IL EST PROPOSÉ par Mme Dominique Ouellet, appuyée par M. Martin Lajeunesse :

QUE le conseil donne mandat à M. Emmanuel Frédette, chef de division – urbanisme, de prendre les mesures nécessaires afin que cesse toute nuisance sur ledit lot,

QUE le conseil demande à Hydro-Québec de procéder à l'installation de barrières ou de clôtures afin de limiter l'accès à ce lot de façon à ce quiconque puisse y déverser des objets et matériaux de toutes les sortes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2020-12-708

Ouverture de la promenade du parc Regard-sur-le-Fleuve durant la période hivernale 2020-2021

CONSIDÉRANT qu'il est d'avis du conseil que la Ville de Sorel-Tracy doit favoriser le bien-être de ses citoyens et promouvoir les activités extérieures durant la période hivernale,

IL EST PROPOSÉ par M. Jocelyn Mondou, appuyé par M. Martin Lajeunesse, que le conseil demande au Service des travaux publics de procéder au déneigement de la promenade au parc Regard-sur-le-Fleuve durant la période hivernale 2020-2021.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2020-12-709

Avis de motion pour l'adoption du Règlement no 2484 « Concernant une modification du Règlement no 2104 « Concernant le stationnement et l'accès aux rampes de mise à l'eau municipales » afin de modifier la disposition relative au coût d'acquisition d'une vignette de stationnement pour les rampes de mise à l'eau »

M. Martin Lajeunesse dépose le projet de règlement no 2484 « Concernant une modification du Règlement no 2104 « Concernant le stationnement et l'accès aux rampes de mise à l'eau municipales » afin de modifier la disposition relative au coût d'acquisition d'une vignette de stationnement pour les rampes de mise à l'eau » et donne avis de motion qu'il sera soumis pour adoption lors d'une prochaine séance de ce conseil.

2020-12-710

Adoption du Règlement no 2483 « Concernant l'imposition des taxes, compensations, tarifications et cotisations municipales pour l'année 2021 »

CONSIDÉRANT la présentation du projet de règlement no 2483 lors de la séance ordinaire du 7 décembre 2020 et de l'avis de motion donné à cette même séance,

CONSIDÉRANT qu'une copie du projet de ce règlement a été remise aux membres du conseil au moins 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance,

CONSIDÉRANT qu'une copie de ce règlement est à la disposition du public sur le site Internet de la Ville pour consultation depuis le début de la séance,

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture par le greffier,

CONSIDÉRANT que l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés par le greffier,

IL EST PROPOSÉ par Mme Dominique Ouellet, appuyée par M. Patrick Péloquin, que le Règlement no 2483 « Concernant l'imposition des taxes, compensations, tarifications et cotisations municipales pour l'année 2021 » soit adopté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2020-12-711

Appui au projet d'Excellence Sportive Montérégie (ESM) au Fonds du Grand Mouvement Desjardins

CONSIDÉRANT qu'*Excellence Sportive Montérégie (ESM)* a développé un projet visant à favoriser le développement global des enfants de 6 à 12 ans par une offre de service qui sera proposée gratuitement aux camps de jour des municipalités de la Montérégie,

CONSIDÉRANT que les services offerts par ce projet permettront de :

- Sensibiliser et informer les coordonnateurs et animateurs de camps de jour sur la notion de littératie physique;
- Présenter aux coordonnateurs et aux animateurs les déterminants de la condition motrice (agilité, équilibre, coordination, vitesse) et les fondements du mouvement (courir, sauter, lancer, frapper, botter ...);
- Remettre aux camps de jour une banque de jeux permettant l'acquisition d'habiletés motrices de base;
- Animer des ateliers d'évaluation des habiletés motrices des enfants tout en favorisant le plaisir et la participation de tous;
- Fournir un rapport d'évaluation aux gestionnaires de camps et aux parents;
- Informer et outiller les parents afin que leurs enfants puissent poursuivre l'acquisition d'habiletés et de confiance qui leur permettra de pratiquer, avec plaisir, différents sports et activités physiques tout au long de leur vie.

CONSIDÉRANT que le projet déposé par *Excellence Sportive Montérégie (ESM)* répond au besoin de notre milieu,

CONSIDÉRANT qu'avec ce projet, la Ville de Sorel-Tracy pourra collaborer à la promotion de l'activité physique et des saines habitudes de vie tout en sachant que ce n'est pas seulement l'affaire des autres, mais d'un ensemble de partenaires,

IL EST PROPOSÉ par Mme Dominique Ouellet, appuyée par Mme Sylvie Labelle :

QUE la Ville de Sorel-Tracy :

Appuie *Excellence Sportive Montérégie (ESM)* dans sa démarche auprès du Fonds du Grand Mouvement Desjardins,

Exprime à *Excellence Sportive Montérégie (ESM)* son intention de participer à ce projet unique et de contribuer à la mise en place d'un effort concerté pour la réalisation de celui-ci et lui assure la collaboration des coordonnateurs et animateurs de ses camps de jour, lors de la réalisation des ateliers d'évaluation des habiletés motrices des enfants sur une période de 3 ans, à partir du moment où le projet sera accepté conditionnellement à ce que les termes et conditions du programme soient acceptables pour l'ensemble des partenaires.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Période de questions

Aucune personne n'est présente vu la séance tenue à huis clos.
Les membres du conseil prennent connaissance des questions et commentaires reçus via courriel à info@ville.sorel-tracy.qc.ca.

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par M. Benoît Guèvremont, appuyé par M. Patrick Péloquin, que la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

René Chevalier, greffier

Serge Péloquin, maire